REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA D'ANNABA
NIF N° 408015000023086

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

En application des dispositions de l'article N° 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et délégations des services é à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 30/2026, paru le 06/10/2026 dans les journaux المساء et la Nouvelle République relatif au :

INTITULE DE L'OPERATION :

ENTRETIEN DES PORTS ET DU DOMAINE PUBLIC MARITIME -EXERCICE 2026-(W. ANNABA)

Travaux de réparation d'urgence du pied du mur de soutènement au niveau de la corniche d'Annaba

Que l'attribution provisoire est détaillée comme suit :

Désignations	Entreprise	NIF	montant (TTC)	Note technique	délai	*Observation*
Travaux de réparation d'urgence du pied du mur de soutènement au niveau de la corniche d'Annaba	*E P E MEDITRAM*	*000016001403077*	*21 884 100.00*	*65/100*	*02 Mois*	*Offre moins disante*

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et délégations des services publics, les soumissionnaires non retenus peuvent introduire un recours auprès de la Commission des Marchés publics de la Wilaya dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenus peuvent se rapprocher des services de la direction des travaux publics de la wilaya d'Annaba, au plus tard trois (03) jours de la première parution du présent avis pour prendre connaissance des résultats de leurs offres.

ANEP 2623007333 DzWatch 29/10/2026